

1) Dispositions générales – Acceptation

L'acceptation de la commande par le fournisseur implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales d'achat qui en font partie intégrante et régissent les relations contractuelles entre les parties.

La présente commande sera considérée comme définitivement acceptée par le fournisseur dans l'ensemble de ces dispositions à l'échéance d'un délai de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf réserves adressées dans ce délai et par écrit à l'acheteur de GACHES CHIMIE.

2) Respect de la réglementation

Les marchandises commandées doivent répondre en tous points aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne : la qualité, composition, présentation et étiquetage des marchandises, leur transport, le droit du travail et de l'emploi. Le fournisseur se conforme à la réglementation en vigueur en matière d'environnement, en particulier au Règlement Européen N° 1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des produits Chimiques (REACH), et au Règlement Européen relatif à la Classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP). A ce titre, le fournisseur doit livrer des produits à Gaches Chimie qui ne contiennent aucune substance interdite dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Le fournisseur s'engage à fournir à Gaches Chimie les informations utiles afin que Gaches Chimie puisse se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'environnement, et notamment :

- fournir toute information attestant que le fournisseur remplit ses obligations vis-à-vis de REACH
- fournir des fiches de données de sécurité à jour, conformes en tous points (contenu, langue, forme, actualisation) au Règlement REACH , et au Règlement CLP.
- fournir des produits étiquetés conformément au Règlement CLP, en français, sauf spécification contraire

3) Emballage et documentation

Les produits doivent être correctement et suffisamment emballés par le fournisseur qui sera responsable de la casse, des manquants et des avaries provenant d'un emballage insuffisant. L'emballage doit garantir la conservation du produit tout au long du stockage et du transport.

Les produits sont livrés avec la documentation nécessaire à son stockage, son emploi, son entretien et sa maintenance.

Les colis seront clairement identifiés avec un document de livraison reprenant les références de la commande GACHES CHIMIE.

La facturation des consignes d'emballage ne sera acceptée que si elle est prévue à la commande. En cas de consignation, leurs retours s'effectuent aux frais du fournisseur.

4) Délais de livraison

Aucune livraison anticipée ne peut avoir lieu sans l'accord préalable de GACHES CHIMIE.

Les dates de livraison acceptées à la commande sont impératives. Le fournisseur s'engage à avertir GACHES CHIMIE, dès sa connaissance d'un retard de livraison, pour fixer un nouveau délai.

Toute commande réceptionnée avec retard pourra être refusée et retournée au fournisseur à ses frais.

5) Transport

Tout transport en port dû sera précédé de l'acceptation formelle du montant. Il pourra être demandé des prix départ et des prix franco.

6) Transfert de propriété et transfert des risques

Le transfert de la propriété et des risques a lieu, au dépôt GACHES CHIMIE, attesté par un récépissé de décharge, pour les achats effectués « franco destination sur quai dépôt », ou à la prise en charge par le transporteur désigné ou agréé par le fournisseur, attestée par un récépissé, sur quai ou plate-forme de groupage,

pour les marchandises vendues « prix départ ou franco plate – forme ». En tout état de cause, la fourniture voyage aux risques et périls du fournisseur.

7) Conformité

Il appartient au fournisseur de vérifier et de certifier sous sa responsabilité la conformité de la fourniture à ses spécifications connues par GACHES CHIMIE et aux normes d'achats notifiées sur nos commandes. En aucun cas, des contrôles effectués par le client antérieurement, pendant ou postérieurement à la livraison, ne sauraient dégager le fournisseur de cette responsabilité.

La livraison est accompagnée d'un document de livraison, d'un certificat de conformité, et procès verbal de contrôle si demandé à la commande.

Toute non-conformité décelée devra être notifiée par écrit dès que le fournisseur en prend connaissance.

8) Durée de validité des marchandises à réception

Le fournisseur s'engage à livrer des marchandises, dans le cas d'un produit avec une date limite d'utilisation, avec 60% de durée vie minimum et/ ou un minimum de 3 mois de durée de validité.

9) Modifications

Toute modification de process, de lieu de fabrication, de spécifications devra être portée, par écrit, à la connaissance de GACHES CHIMIE avant leur mise en œuvre.

De même, tout arrêt de produit, sera signifié par écrit dans un délai compatible avec la passation d'une commande permettant de couvrir les travaux de qualification de nouveaux produits, avec la possibilité d'approvisionner un minimum de 6 mois de consommation.

Le fournisseur s'engage à avertir Gaches Chimie au moins 6 mois avant la date butoir de son intention de ne pas pré-enregistrer, enregistrer ou effectuer une demande d'autorisation pour une substance pour laquelle il est soumis à l'une ou plusieurs de ces exigences du Règlement REACH

10) Retours marchandises

Tout produit non-conforme à la commande sera repris par le fournisseur dès notification du rebut. A défaut, la marchandise sera retournée au fournisseur à ses frais, et risques et périls. Toute marchandise ayant fait l'objet d'un rebut donnera lieu à l'émission d'une note de débit.

11) Facturation

Les factures sont adressées en 1 exemplaires à l'adresse de facturation indiquée sur la commande. Une facture par bon de livraison doit être établie. Elle doit reprendre notre n° de commande, ainsi que votre numéro du bon de livraison. Pour le calcul des délais de paiement, la date à prendre en considération est la date de réception de la marchandise sur nos sites.

12) Prix et conditions de règlement

Toutes les modifications de prix doivent être portées à notre connaissance, par écrit, avec un délai minimum de 1 mois avant application.

Sauf conditions contraires sur la commande ou loi type LME applicable, nos conditions sont 90 jours fin de mois le 10 du mois suivant. Les notes de débit sont déduites du règlement, GACHES CHIMIE se réserve le droit de payer par compensation.

13) Confidentialité – Publicité

Toute information, quelle qu'en soit la nature (technique ou commerciale) ou le support, transmise au fournisseur, ou à laquelle celui-ci aurait accès dans le cadre de la commande doit être considérée par celui-ci

<p style="text-align: center;">CONDITIONS GENERALES D'ACHATS GACHES CHIMIE VERSION 2 <i>réf : CGA GACHES CHIMIE v.2</i></p>

comme strictement confidentielle et exclusivement réservée à l'exécution de la commande, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Par ailleurs, et sauf accord exprès et préalable de GACHES CHIMIE, le fournisseur s'engage à ne pas faire état auprès des tiers de l'existence de ses relations commerciales avec GACHES CHIMIE, ni à exposer tout ou partie des fournitures réalisées à partir de documents ou spécifications techniques propriété de GACHES CHIMIE.

14) Litiges

Tout litige né de ce contrat qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Toulouse à l'exception de toute autre juridiction, y compris en cas d'action en référé, de pluralité de défendeurs ou d'action en garantie.